

# La Lettre de Ladornac

Bulletin d'information municipal - janvier 2017

## Le mot du maire

En ce début d'année, j'ai le plaisir avec le conseil municipal de vous adresser nos vœux de bonne santé. Nos pensées vont vers ceux qui sont en souffrance et leur entourage, ils peuvent compter sur notre solidarité. La commune s'inscrit dans une démarche de développement durable, ses efforts viennent d'être récompensés par la promotion au grade : « Une fleur » au concours « Villes et Villages fleuris » des communes de moins de mille habitants. C'est actuellement la seule du canton ! Nous pouvons être fiers de cette labellisation. Ainsi, sont reconnus les efforts conduits par la commission extra-communale qui pilote le projet. Félicitations chaleureuses à tous les bénévoles, agents et élus !

De nouveaux outils de progrès seront mis en place, vous en serez informés bientôt. Déjà, les repas à la cantine sont en approvisionnement local ou bio à 48 %. L'objectif à atteindre est de 90 % en 2020. Une plate-forme d'approvisionnement local est en gestation, en coopération avec le



## Travaux et réalisations achevés

Cette année a vu la réalisation de la réfection de la salle des fêtes avec un aspect contemporain. Les travaux ont permis d'améliorer l'acoustique, l'isolation thermique, l'éclairage basse consommation, l'accessibilité. Des équipements modernes sont en place, le conseil municipal a voté un nouveau règlement auquel tous voudront bien se soumettre ! Je remercie l'architecte et les artisans pour la qualité du travail en respect des délais. Sa fréquentation justifie nos efforts.



Suite page suivante

département et les communes environnantes, dans l'espoir de développer le maraîchage, les fruits et la viande locaux. Nous participons à l'aventure du Randal qui va déboucher sur l'installation d'une bergerie sur l'association foncière pastorale Aubas-Condât-Coly. La Dordogne est le département où il y a le plus de constructions sans autorisation, où l'interdiction de brûlage est partout enfreinte, où les chemins sont utilisés comme terrains de sport. Que laisserons-nous à nos enfants ? Vous trouverez en annexe les rappels de réglementation auxquels tous voudront bien se conformer, je n'en doute pas !

Nous travaillons en parfaite entente avec la communauté de communes, des compétences y sont transférées mais elles n'impactent pas le fonctionnement de la commune. Je tiens aussi à remercier les conseillers départementaux et les services d'ingénierie du CD qui sont toujours là pour nous aider dans nos entreprises. Sans eux nous ne mènerions aucun projet à terme. Je finirai en félicitant les animateurs des associations de Ladornac pour leur dynamisme et le lien qu'ils créent dans notre village. Cette façon de se retrouver dans l'organisation de manifestations communes ou travaux en commun est unique aux alentours. C'est ça la vie d'un village !

Le conseil municipal a un principe clair, avec la mise en place du conseil municipal des jeunes : confiance à la jeunesse. C'est elle qui façonne l'avenir !

Le maire

- **Une rambarde a été installée** sur la rampe d'accès au cimetière. Seize concessions sont libres, elles sont désormais trentenaires. Un règlement du cimetière est en place, vous voudrez bien le signaler aux entrepreneurs de pompes funèbres qui interviennent.
- **Le Syndicat départemental de l'énergie avec la commune**, a procédé à l'enfouissement des lignes électriques et téléphoniques à Lespinasse. Ce travail embellit notre patrimoine et sécurise l'accès à l'énergie et à la communication. Un autre hameau verra bientôt la même action conduite. Si cela pouvait être accompagné de l'accès au haut débit ! Malheureusement nous ne connaissons pas le délai !
- **La municipalité a engagé des travaux dans la salle de restaurant** : un nouveau chauffage moins consommateur en énergie, des équipements neufs, la salle en contrebas mise au même niveau que le bar. Je remercie chaleureusement les artisans et les membres du conseil de leur précieux concours. Ils ont contribué aux choix techniques et architecturaux avec tout leur cœur. Gageons que ce renouveau permettra à Sabine et Hervé de développer le restaurant. Nous les soutenons !

### Réalisations à venir :

- **Les panneaux directionnels vont être changés** et complétés, une étude est menée pour ralentir circulation devant l'école.

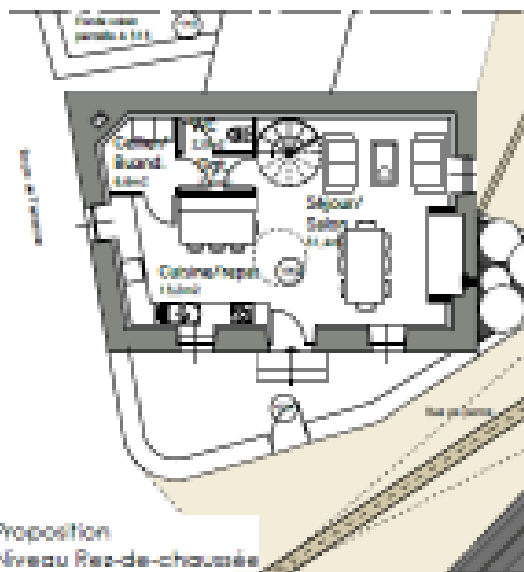
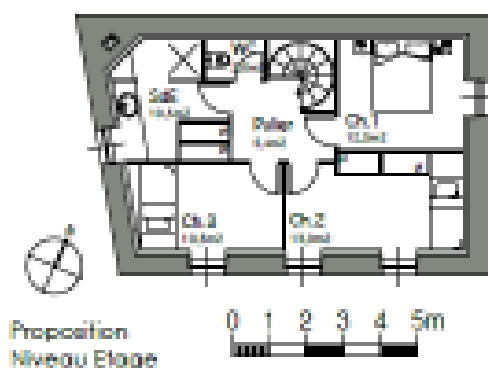


- **L'équipement informatique** de l'école et de la mairie a été en partie renouvelé.
- **Acquisition d'un hangar** à la Morénie. Je remercie Lucette Magne de nous avoir permis d'acquérir son hangar à La Morénie. Les associations et la commune pourront ainsi bénéficier d'un grand espace pour les rangements. Des aménagements seront conduits, des garages à louer seront mis à disposition dans

le futur. Une journée de nettoyage est organisée par l'ensemble des associations le samedi 4 février à 8h30, un repas sera servi à midi aux bénévoles, inscrivez-vous auprès de vos dirigeants.

• **La réfection de la maison du bourg est démarrée.**

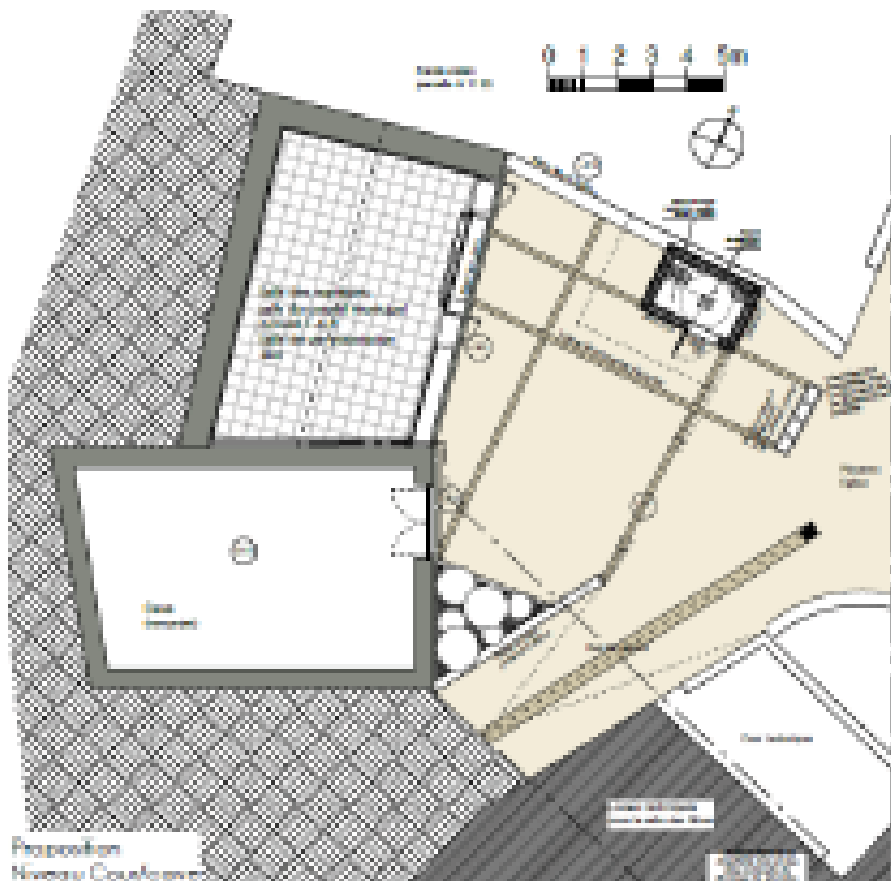
Elle servira de logement, 110 m<sup>2</sup> et la cave 55 m<sup>2</sup>. Le plan de financement est établi, l'architecte travaille sur le phasage des travaux. Il a comme consigne de créer un logement basse consommation en énergie. Il doit réfléchir à un chauffage couplé (ou pas) avec la salle des fêtes (fioul actuellement) et la nouvelle salle T.A.P, conseil, mariage, associations qui va être construite dans la cour contre le mur de chez Renée Catus.



Schémas de principe d'aménagement : maison et salle

• **Une réflexion est d'ores et déjà menée pour réaménager la place de l'église.**

Vous avez pu voir que les arbres ont été changés. La taille des érables conduite jusqu'à présent les conduisait inéluctablement vers leur disparition. Une possibilité était de les laisser croître, cependant lors de leur enlèvement, il s'est avéré qu'ils n'avaient pas développé de système racinaire et donc un jour ou l'autre ils chuteraient. Nous ne pouvons pas accepter ce risque pour le futur. Un chêne vert des Minières et un sorbier les remplacent.





# Informations générales

## Urbanisme :

L'article D161-24 du code de l'urbanisme nous rappelle que les branches doivent être conduites à l'aplomb de la limite de l'emprise du domaine public. De plus, si la plantation d'espèces végétales ne dépassant pas les deux mètres peut être effectuée à cinquante centimètres de la limite, celle dépassant les deux mètres doit être faite à deux mètres de la limite. Le conseil municipal envisage de faire intervenir une entreprise si nécessaire et de refacturer la prestation.

De même, les clôtures qu'elles soient en dur, grillage ou végétalisées sont soumises à une demande préalable de travaux en mairie (code de l'urbanisme). Une aide pour le choix des plantations peut vous être fournie par la mairie.

Désormais la surface minimum pour bâtir est liée uniquement aux capacités du terrain à recevoir l'assainissement de la maison.

Toutes constructions, cabanes abris de

jardin, « allongements » sont soumises à déclaration préalable. Les services de l'urbanisme et les Bâtiments de France commencent à s'y intéresser...

## Interdiction de brûlage : rappel de la circulaire,

*« Les déchets dits verts, éléments issus de la tonte de pelouses, de la taille de haies et d'arbustes, d'élagages, de débroussaillage et autres pratiques similaires constituent des déchets quel qu'en soit le mode d'élimination ou de valorisation. Les particules véhiculent des composés cancérigènes comme les hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), dioxines et furanes. En outre, la toxicité des substances émises peut être accrue quand sont associés d'autres déchets comme par exemple des plastiques ou des bois traités ».*

Brûler ses déchets verts peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros. Les voisins incommodés par les odeurs peuvent par ailleurs engager la responsabilité de l'auteur

du brûlage pour nuisances olfactives. (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31858>) La commune fait l'acquisition d'un broyeur pour les feuilles et les branches. Les copeaux serviront de paillage ou de compost.

## Boîtes aux lettres :

Le dépôt de votre courrier ne pourra plus s'effectuer si vous n'avez pas de boîte aux lettres avec vos noms.

## Rappel :

### Les horaires d'ouverture de la mairie

- Lundi : 14 h-17 h
- Mardi : 14 h-17 h30 (en période scolaire secrétaire absente de 15 h30 à 16 h30 : TAP)
- Mercredi : 9 h 15-11 h 45
- Jeudi : 14 h-17 h30 (en période scolaire secrétaire absente de 15 h30 à 16 h30 : TAP)
- Vendredi 9 h 15-12 h 15 et 13 h30 16 h30 (en période scolaire secrétaire absente de 15 h30 à 16 h30 : TAP).



**Ladornac**  
Village du Périgord

## « Ladornac, ses écoliers, leurs vies de 1945 à 1957 »

Grâce à vos témoignages écrits et oraux, l'exposition dans la tour de l'église sur la vie quotidienne des écoliers de Ladornac juste après la guerre a pu voir le jour. La principale source de documentation fut tirée de vingt-quatre journaux de classe retrouvés et de vos souvenirs d'écoliers de cette époque-là. Merci à vous tous qui avez

final à mes recherches sur cette période charnière où M. et Mme Laborderie furent instituteurs dans notre commune (1945-1957). Si des personnes ont encore envie de partager souvenirs ou documents, elles sont les bienvenues et peuvent me joindre par téléphone ou courriel (05 53 50 52 37, [sophielosky@yahoo.fr](mailto:sophielosky@yahoo.fr)).



participé à l'élaboration de cette exposition inaugurée en septembre 2016. Actuellement elle est toujours en place et visitable sur demande. Elle ne marque pas un point

En cette période de froidure hivernale, je propose de plonger dans le passé afin de se rappeler ou découvrir comment jadis les ladornacois se réchauffaient

ensemble aux « veillées ». Avec ces deux récits d'écoliers je vous présente mes meilleurs vœux pour l'année naissante.

### Veillée d'autrefois

Autrefois les familles se réunissaient autour de l'âtre pour la veillée.

Les hommes s'occupaient à faire des paniers, à peler les châtaignes. Les femmes raccommodaient, tricotaient et surtout filaient le chanvre. La famille était assez souvent en compagnie d'un tailleur et du voisin qui vivait à ce moment-là dans la salle où l'on fait cellier maintenant. La pièce où l'on veillait était seulement éclairée par un « chael » alimenté à l'huile de noix. Ce procédé était connu seul pour l'éclairage et il fallait s'en contenter quoique la lumière soit moins forte qu'une bougie.

À la fin de la veillée on mangeait des châtaignes avec de la « piquette » et l'on se séparait.

Ce texte est tiré d'un cahier de vie d'une élève de 13-14 ans en 1956

## Une fleur pour Ladornac

Le jury régional des « Villes et Villages Fleuris » a décidé l'attribution du label 1 fleur à la commune de Ladornac suite à sa visite du 20 juillet 2016.

La Présidente de ce jury, Mme Régine Marchand, précise que ce label « constitue désormais un véritable baromètre de la qualité de vie des communes dans ses composantes urbaines, esthétiques, écologiques, sanitaires et sociales, un outil dont les enjeux dépassent largement ceux du développement des espaces verts sur nos territoires. »



les bénévoles soucieux de préserver et de mettre en valeur le village et son environnement. Il qualifie l'image de la commune pour sa qualité de vie favorable au bien-être des habitants et à l'accueil des touristes. La commune de Ladornac s'est inscrite dans ce concours en 2015 et dans le même temps a adhéré à la « charte 0herbicide » mise en place par le Pôle paysage et espaces verts du Conseil Départemental. Elle a ainsi affiché sa volonté de porter attention au cadre de vie des Ladornacois et d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement pour préserver la santé de tous. Ce label marque une étape dans cette démarche et est un encouragement à poursuivre.

Si vous avez envie de participer d'une manière ou d'une autre, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès de la mairie.

### Qu'apporte ce label à la commune ?

Ce label est une reconnaissance sur un plan départemental et régional du travail accompli depuis de nombreuses années par les élus, les agents et

# Conseil municipal des jeunes : le bilan

**Cela fait un peu plus d'un an que nos jeunes conseillers sont élus. Ils se sont investis dans leur mission et le challenge a été relevé haut la main.**

Après avoir dépensé une partie de leur budget dans l'acquisition de matériel de sport, ils ont organisé plusieurs événements destinés aux enfants, par exemple le stage de basket avec Élodie. La randonnée avec Josiane sur



les orchidées, la fête d'Halloween... Ils ont aussi pris part à la vie associative de Ladornac, en participant aux différentes manifestations, mais aussi en s'associant à l'organisation d'événement tel que le concert de Old Scholl Trio, programmé par « l'Albert lu » en septembre dernier. La deuxième année de leur mandat commence et ils ont de nouvelles idées pour animer notre beau village. Ils restent à votre écoute pour toutes suggestions.

## HALLOWEEN

**Un phénomène étrange s'est produit à Ladornac le 31 octobre. Notre village a été envahi de fantômes de sorcières, de morts-vivants...**

Ils n'ont pas hésité à battre la campagne pour terroriser la population : « *un sort ou des bonbons* ». Face à la menace, les ladornacois ont offert des friandises... beaucoup de friandises!!! Suite à cette fructueuse récolte nos jeunes ont fini la soirée dans la salle des fêtes en dansant, jouant et se régaland de mets préparés par leurs parents ou par eux-mêmes et surtout de bonbons. Les adultes se sont retrouvés



autour d'un bon repas concocté par Hervé à la Table des Saveurs. Petits et grands ont passé une excellente soirée.

Merci à tous d'avoir joué le jeu et d'avoir gâté les enfants.

Le conseil municipal des jeunes est à l'initiative de cette animation. Leurs idées sont toujours innovantes. Merci à l'amicale laïque d'avoir couvert cette manifestation.

### Projets à venir :

- Création d'un parcours de santé aux Minières
- Nouveau stage de basket sous la halle au printemps animé par Élodie Géraud.
- Réflexion sur l'occupation par les jeunes de la salle Plurielle

### Conseil Municipal Commun :

Au cours du mois d'octobre, le conseil municipal et le conseil municipal des jeunes se sont retrouvés pour une réunion commune. Chacun des conseils a exposé son ordre du jour, les enfants ont pu participer aux débats des adultes et vice-versa. Les deux conseils ont apprécié cette rencontre qui fut enrichissante pour chacun.

### 2 dates à noter

- Le dimanche 5 mars après-midi, initiation à la greffe.
- Le dimanche 9 avril, la Journée Verte aura lieu sous la halle. Ce sera l'occasion de découvrir des alternatives aux pesticides, d'échanger des expériences, de troquer des plantes et de faire une balade l'après-midi. L'apéritif sera offert par la municipalité en l'honneur de la labellisation de la commune.

